

Mars 2010

Résumé de la note socio-économique « Budget 2010 : Comment financer les services publics ? »

Par Eve-Lyne Couturier, Philippe Hurteau et Simon Tremblay-Pepin
Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)

Dans le cadre des consultations sur les finances publiques devant mener au budget 2010-2011 de l'État québécois, le ministre des Finances s'est adjoint un comité d'experts « indépendants ». Les recommandations de ce comité sont venues, sans surprise, appuyer les intentions déjà affichées du gouvernement de procéder à des hausses de tarifs et d'importer des principes de concurrence propres au secteur privé au sein des services publics.

La note socio-économique de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) intitulée « Budget 2010 : Comment financer les services publics » s'applique à démontrer trois éléments occultés par les travaux du comité ministériel :

- Les finances publiques québécoises ne sont pas prises en étau, comme l'affirme le comité, entre un taux d'endettement insupportable et une pénurie projetée de main-d'œuvre ;
- Il existe des alternatives fiscales réalistes et applicables au recours à la tarification des services publics ou à une hausse des taxes à la consommation ;
- Par le recours accru à la tarification et à l'introduction des principes de concurrence dans la gestion des services publics, le ministère des Finances et son comité consultatif mettent en place les conditions de privatisation de ces services.

DES CONSTATS ALARMISTES

Pour soutenir et justifier des transformations draconiennes, tant dans le financement que dans l'organisation des services publics, le comité consultatif, composé de MM. Fortin,

Gagné, Godbout et Montmarquette, pose trois constats pour le moins alarmants :

1. la dette publique du Québec a atteint un seuil critique,
2. les coûts du système de santé vont exploser en raison du vieillissement de la population, et
3. ce même vieillissement causera une pénurie de main-d'œuvre.

L'effet combiné de ces trois constats placerait le Québec, d'un point de vue budgétaire, au pied du mur.

LE QUÉBEC CONTRÔLE-T-IL SA DETTE PUBLIQUE ?

Contrairement à ce qui est avancé par le comité consultatif et par le ministère des Finances, la dette du Québec (150 G\$) n'est pas essentiellement composée de « dépenses d'épicerie », c'est-à-dire par le cumul des déficits d'opération du gouvernement. Seulement 57,7 des 150 G\$ constituant la dette peuvent être attribués aux déficits passés de l'État, c'est dire que les deux tiers de la dette québécoise ont servi au financement d'actifs (infrastructures) et sont donc ainsi considérés comme une « bonne dette ».

Le niveau d'endettement du Québec, une fois mis en relation avec d'autres pays de l'OCDE ou d'autres provinces canadiennes, se compare avantageusement. En 2006, la dette du Québec par rapport à son économie (produit intérieur brut – PIB) se situait à 32,77 %. À titre comparatif, le Québec se trouve en deçà des États-Unis (42,36 %), mais aussi de la zone Euro (47,80 %) et de la moyenne pondérée des pays de l'OCDE (41,68 %). L'Ontario se situe à un niveau comparable à celui du Québec, à 32,29 %.

Le niveau d'endettement du Québec n'est donc pas insoutenable et, sous plusieurs aspects, se compare même favorablement aux niveaux que connaissent les autres pays développés ou d'autres provinces canadiennes. La dette ne peut donc justifier les transformations de la fiscalité avancées par les membres du comité gouvernemental.

CHOC DÉMOGRAPHIQUE ET EXPLOSION DES COÛTS EN SANTÉ

On nous rétorquera que ce qui limitera la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement n'est pas tant notre niveau d'endettement, mais le manque de travailleurs actifs et de travailleuses actives pour en supporter le poids. Selon l'Institut de la Statistique du Québec, le rapport travailleurs actifs / travailleurs inactifs (appelé rapport de dépendance), commencera à décroître à partir de 2013. C'est donc dire que d'ici 2030, l'économie du Québec serait supportée par de moins en moins d'individus actifs sur le marché du travail.

Si le phénomène de vieillissement de la population ne peut être contesté, certaines précisions s'imposent. D'abord, il est faux de prétendre que le Québec vit actuellement un choc démographique, puisque la courbe de vieillissement dans laquelle nous nous situons est en progression depuis 1971. De 1971 à 2001, le taux de dépendance s'élevait à 2,1 % et celui projeté pour la période 2001-2031 serait de 2,5 %. La courbe de progression du vieillissement de la population ne constitue donc pas un choc, mais bien une tendance se développant sur plusieurs décennies. Il est à noter également qu'à terme, le taux de dépendance population active / inactive ira rejoindre le taux qui prévalait dans le Québec des années 1950-60 : il ne s'agit donc pas d'une situation nouvelle.

Il faut rappeler également que cette réalité n'est pas propre au Québec, mais se traduit par un vieillissement généralisé à l'échelle du monde occidental. On ne peut donc pas tirer prétexte de ce phénomène démographique pour justifier un climat de panique décrivant un Québec en perte de « compétitivité » économique, l'ensemble des grands partenaires commerciaux de la province devant se soumettre à une courbe démographique similaire.

Notons également que les personnes à la retraite ne peuvent être assimilées à un fardeau que la société devrait entretenir, ces derniers contribuant grandement à la collectivité par leur soutien direct à la famille, par la poursuite d'activités

professionnelles et par l'apport à la communauté par le biais du bénévolat.

Finalement, le comité consultatif prétend que le vieillissement de la population entraînera une augmentation drastique des coûts liés aux soins de santé. Sur cette question, deux constats. D'abord, le vieillissement de la population n'entraîne pas d'augmentation des coûts de santé par lui-même. C'est lors la proximité du décès (les cinq dernières années de vie) que l'on constate une augmentation des coûts. Ce n'est donc pas tant le vieillissement qui est coûteux médicalement, mais l'approche de la mort. Ensuite, il est à noter que l'augmentation des coûts de santé des trente dernières années est davantage liée à l'explosion des coûts des médicaments qu'au vieillissement (déjà amorcé pourtant) de la population. En bref, les gens vieillissent, mais ils vieillissent plus en santé et pour contrôler l'augmentation des coûts du système de santé, un resserrement des sommes accordées aux entreprises pharmaceutiques semble à privilégier plutôt qu'une augmentation tarifaire des soins de santé.

PLUS DE COMPÉTITION, PLUS DE TARIFS ET PLUS DE TAXES

Partant de ces constats alarmistes et mal ajustés à la réalité québécoise, le comité consultatif propose d'augmenter les taxes à la consommation et tarifier davantage les services publics afin de renflouer les coffres de l'État. Pour sortir le Québec de la crise budgétaire, il serait impératif de rattraper le niveau de tarification qui prévaut en Ontario, ce qui se traduirait par une hausse de 6,8 G\$.

En suivant l'esprit du rapport Montmarquette paru en 2008, les membres du comité – dont M. Montmarquette fait partie – justifient cette hausse en se référant au principe de l'utilisateur-payeur. Selon ce principe, les dépenses en santé et en éducation sont des dépenses privées et, considérées de cette manière, il est tout à fait naturel que leur financement ne soit plus assuré par la collectivité mais par la tarification individuelle.

Concrètement, le « rattrapage » du niveau de tarification ontarien se traduirait par les hausses suivantes : 0,3 G\$ en santé, soit 38 \$ par habitante ; 1,2 G\$ en frais de scolarité universitaire, soit 4 477 \$ par étudiant·e ; 3,4 G\$ pour les tarifs d'électricité, soit 1 214 \$ par abonné·e ; 1,4 G\$ pour les services de garde, soit 5 957 \$ par enfant en garderie ; etc.

Sur ce point, il est très étonnant de ne voir apparaître aucune réflexion à propos de l'effet des

hausse de tarifs sur l'endettement des ménages dans les fascicules du comité d'experts. L'endettement public serait-il à honnir, mais l'endettement privé à célébrer ?

COMMENT RÉGLER LA CRISE BUDGÉTAIRE DU GOUVERNEMENT ?

Contrairement à ce qui est avancé par le comité consultatif, d'autres options existent afin de renflouer les coffres de l'État. Le comité fait la promotion systématique de solutions fiscales régressives. Toutefois, ce choix n'est pas le seul disponible et, si l'on désire réellement assurer la pérennité de nos services publics, d'autres options nous paraissent bien plus prometteuses. L'IRIS propose donc une stratégie en trois temps : d'abord, une révision de la fiscalité des particuliers; puis, une révision similaire de la fiscalité des entreprises et, finalement, un réexamen des dépenses fiscales du gouvernement.

LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS

Dans cette note, l'IRIS propose que le Québec revienne à un système à dix paliers d'imposition afin de renforcer le caractère progressiste de notre système fiscal.

TABLEAU 1 Proposition de table d'impôt à dix paliers

Palier	Taux
0 \$ - 24 999 \$	15 %
25 000 \$ - 34 999 \$	16 %
35 000 \$ - 39 999 \$	18 %
40 000 \$ - 49 999 \$	20 %
50 000 \$ - 59 999 \$	24 %
60 000 \$ - 69 999 \$	26 %
70 000 \$ - 99 999 \$	28 %
100 000 \$ - 149 999 \$	30 %
150 000 \$ - 199 999 \$	32 %
200 000 \$ et plus	34 %

En opérant cette réforme, deux objectifs seront remplis : diminuer les montants d'impôt à payer par la classe moyenne tout en augmentant les revenus annuels de l'État de 1,2 G\$. Contrairement à une augmentation tarifaire, une telle réforme fiscale mettrait à contribution ceux qui ont les moyens de

payer. Au final, notre proposition se solderait par des baisses d'impôts pour 87 % de la population.

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Ces dernières années, de nombreux allègements fiscaux sont venus diminuer la contribution des entreprises au financement de l'État – pensons simplement à l'abolition de la taxe sur le capital (2,5 G\$) ou la diminution de 7 % de l'impôt fédéral des sociétés. Pour compenser ces pertes – au moins en partie –, l'IRIS propose les mesures suivantes : augmenter de 3 % l'impôt provincial des sociétés et réintroduire la taxe sur le capital pour les compagnies financières.

La hausse de 3 % de l'impôt provincial des sociétés consiste en fait à aller occuper un espace fiscal laissé vacant par le gouvernement fédéral, au même titre que l'augmentation de la TVQ qui a suivi la diminution de la TPS. Cette mesure, qui vise à maintenir le taux de participation des entreprises au financement de l'État, rapportera 1,1 G\$ au gouvernement.

Le rétablissement de la taxe sur le capital des institutions financières, à un taux de 1,2 %, rapporterait 706 M\$ au gouvernement. Cette hausse permettrait de faire contribuer les entreprises financières à un niveau plus socialement acceptable, compte tenu de leurs bénéfices nets (au Canada, les bénéfices nets des six plus grandes banques se sont élevés à plus de 12 G\$ en 2008). Il est à noter que, malgré cette mesure, la proportion de leur dû à l'État en regard de leurs bénéfices nets au Québec continuera d'avantager les entreprises financières, leur contribution ne passant que de 11,4 à 13,0 %, alors que celle des sociétés non financières diminuera de 19,4 à 17,8 %.

LES DÉPENSES FISCALES

Afin d'offrir une perspective globale sur les réformes à opérer pour renforcer le caractère progressiste de notre système fiscal, nous devons étudier quel type de dépenses fiscales doit être annulé. Au niveau des dépenses s'adressant aux particuliers, une mesure saute aux yeux : l'annulation du crédit d'impôt concernant les gains en capital. Cette mesure prive annuellement le trésor public de 567 M\$ tout en étant accaparée à 82,2 % par les contribuables ayant un revenu personnel supérieur à 100 000 \$.

Du côté des entreprises, un total de 1,4 G\$ en dépenses fiscales pourrait être annulé afin de rétablir un certain équilibre dans les contributions

fiscales des entreprises. Cela équivaudrait à la mise au rencard de 41 % des dépenses fiscales s'adressant aux entreprises et s'articulerait ainsi : abolition du crédit d'impôt pour les gains en capital (470 M\$), des reports de pertes (713 M\$) et des congés fiscaux (238 M\$).

LES MOYENS SONT-ILS LES FINS ?

Les hausses de taxes et de tarifs – couplées à des coupures dans les dépenses – ne sont donc pas l'unique voie pour regarnir les coffres du gouvernement. Pourquoi alors tant d'acharnement à vouloir occulter les alternatives existantes ? Se pourrait-il que, pour les membres du comité consultatif ainsi que pour le ministre des Finances, le virage à une fiscalité basée sur la tarification individuelle et une gestion qui copie le modèle de l'entreprise privée ne soit pas un moyen, mais une fin ?

Ce n'est pas tant le renflouement des coffres de l'État qui est visé ici, mais la transformation des services publics afin de les faire se conformer au modèle de l'entreprise privée : on désire baser les services publics sur un financement individuel en provenance de consommateurs à la recherche de « services » de santé ou d'éducation, en plus d'utiliser les méthodes de gestion du privé – rationalisation des coûts, contrôle des dépenses, etc. – pour ainsi faire primer les objectifs budgétaires sur la recherche d'une meilleure qualité possible des services offerts à la population.

CONCLUSION

Comme nous l'avons vu, la perspective offerte par le ministère des Finances et par le comité consultatif qui lui est adjoint ne peut en aucun cas prétendre clore le débat et proposer des pistes de solution ne pouvant être remises en question. Des alternatives existent pour renflouer les coffres de l'État et ces alternatives, tant au niveau de l'imposition des particuliers que des entreprises, ont l'avantage de renforcer la redistribution de la richesse produite au Québec tout en protégeant l'intégrité des services publics.

The logo for IRIS, consisting of the letters 'IRIS' in a bold, white, sans-serif font on a black rectangular background.

**Institut de recherche
et d'informations
socio-économiques**

L'IRIS, un institut de recherche sans but lucratif, indépendant et progressiste, a été fondé en 2000. L'Institut produit des recherches sur les grands enjeux de l'heure (partenariats public-privé, fiscalité, éducation, santé, environnement, etc.) et diffuse un contre-discours aux perspectives que défendent les élites économiques

Institut de recherche et d'informations socio-économiques
1710, rue Beaudry, bureau 2.0, Montréal (Québec) H2L 3E7
514 789-2409 · www.iris-recherche.qc.ca